



Compte-rendu du CTSD du 8 février 2019 portant sur les moyens pour le second degré

COLLEGES

Les effectifs :

Nous avons présenté les situations des différents établissements qui avaient fait état de craintes, concernant les effectifs pour l'année scolaire 2019-2020, liées à des fermetures de classes ou à des absences d'ouverture (Gaston Crampe, Jean Mermoz, Jacques Prévert, JM Lonné, Victor Duruy). Ces prévisions, nous dit l'administration, sont liées à l'observation statistique de « taux de passage apparent », plus fiables d'après la DSDEN que les constats d'effectifs faits sur le terrain. Les prévisions du mois de juin permettront éventuellement d'affiner.

Il y a eu un long débat sur la situation du collège Jean Moulin. M. le DASEN ne veut pas entendre que cet établissement vit une situation particulière, du fait de la double SEGPA, et que dans cette situation une structure cylindrique à quatre divisions est une nécessité pour l'équilibre du collège.

De façon générale, M. le DASEN concède une baisse très mesurée de la qualité du taux d'encadrement et évoque sa volonté d'accompagner la hausse globale des effectifs en collège. Il est rare qu'un établissement complet soit en tension, dit-il. Il est trop tôt pour décider d'ouvrir des classes supplémentaires. Il faut attendre la confirmation de ces effectifs en tension. Décider aujourd'hui reviendrait à ouvrir 15 divisions.

Après la répartition prévisionnelles des moyens actée par ce CTSD, il reste 129 heures pour d'éventuels ajustements, ce qui est bien peu.

Nous avons demandé à avoir des renseignements sur les effectifs des établissements privés. Entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018, les collèges privés du département ont gagné 60 élèves, soit une hausse de 3,2%. La prévision pour la rentrée prochaine fait état d'un gain de 50 élèves, soit une hausse de 2,5 %. Ainsi, la hausse des effectifs de l'enseignement privé au niveau collège est une tendance qui se confirme.

Devoirs Faits :

Le sujet avait été abordé lors de l'audience du 24 janvier. M. le DASEN indique que des moyens seront donnés là où il y aura des besoins, des compléments pourront être apportés pour poursuivre le dispositif jusqu'à la fin de l'année, là où ils seront nécessaires. Sa volonté est que le dispositif monte en puissance : il concerne actuellement 30% des élèves à hauteur de 1,9h hebdomadaire en moyenne. Il lui semble également nécessaire qu'il y ait un pilotage pédagogique pour que la qualité soit au rendez-vous.

Les ULIS :

D'après le DASEN, le Recteur s'est engagé à mener une réflexion pour améliorer les conditions de l'inclusion. Les établissements où vont ouvrir des dispositifs (Soustons, Saint Pierre du Mont et Saint Sever) ont été choisis parce qu'ils permettent d'améliorer le maillage des dispositifs d'inclusion dans le département mais aussi parce que ces établissements ont la capacité matérielle de les accueillir ainsi que des prévisions d'effectifs en 6^{ème} qui permettent d'envisager l'intégration. Partout ailleurs, la situation demeurera inchangée. Nous vous invitons à vous mobiliser dès lors que les conditions d'accueil dans les classes ne vous paraissent pas tenables.

Bilangues :

Concernant les bilangues en 6^{ème}, seules les bilangues allemand et portugais pourraient continuer à bénéficier d'un financement car ces deux langues vivantes font l'objet d'une attention particulière.

LYCEES :

Nous avons rappelé dans notre déclaration et dans nos interventions les situations des différents lycées landais : baisses de DGH, les suppressions de postes, les options facultatives qui ne seraient pas ouvertes...

Nous avons opéré un retour en arrière, pas si lointain : pour la rentrée 2016, le CTSD sur les moyens prévoyait dans notre département 10 élèves et une division de moins que pour 2019. En 2019 la prévision de moyens horaires est pourtant inférieure de 111h, soit 6 équivalents temps plein. Ce sont les nouvelles grilles, a répondu le DASEN, actant donc que la réforme provoque une baisse des moyens.

M. le DASEN n'a pas changé de point de vue sur les options facultatives depuis l'audience du 24 janvier : les enseignements d'exploration sont devenus des enseignements de détermination, ce qui n'était pas leur destination première. Les options facultatives technologiques souffrent pour lui du même travers avant même d'avoir vu le jour, leur choix par les élèves relèverait d'un effet de reproduction de la discrimination sociale, sur les conseils de leurs professeurs de 3^{ème} !

Quant aux autres options facultatives, générales ou EPS, leur choix procède de la recherche de l'entre soi. Par ailleurs, M. le DASEN affirme sans sourciller qu'il ne faut pas se faire d'illusions sur l'investissement des élèves dans des enseignements placés sur des horaires périphériques et qui ne rapporteront rien pour l'examen ! Ne pas ouvrir les options permet aussi de simplifier l'organisation des établissements et les emplois du temps.

Nous avons bien entendu réagi à ces propos en indiquant que certains élèves pouvaient légitimement aspirer à une ouverture culturelle ou à la découverte en 2^{nde} d'enseignements moins théoriques. Pour nous, ces propos sur l'entre soi d'un côté, sur la discrimination de l'autre, renvoient aux discours de la réforme du collège sur les options et ne sont qu'un prétexte pour justifier les économies réalisées sur le dos de ces enseignements qui disparaîtront.

Devant nos arguments concernant notamment la disparition programmée de l'option facultative musique (la seule du département !) et de la LV3 facultative portugais au lycée Sud des Landes, faute d'ouverture en 2^{nde} à la rentrée prochaine, le DASEN a indiqué qu'il se pencherait sur cette situation.

Comme nous l'avons dit plus haut, la marge de manœuvre n'est que de 129h pour des ajustements qui concerneraient les collèges et les lycées ; les DGH de lycée ont donc toutes les chances de rester ce qu'elles sont ou, au mieux, de bénéficier de coups de pouce infimes.

LA 2^{ème} HSA :

D'un département à l'autre, d'un établissement à l'autre, le recours aux HSA n'est pas le même et peuvent se présenter plus ou moins de volontaires. Par conséquent la souplesse est recommandée, la volonté de l'administration est que des équilibres soient trouvés en fonction des établissements. Vraisemblablement, il s'agit de ne pas braquer les personnels en imposant une 2^{ème} heure à ceux qui n'en veulent pas.

Le résultat du vote sur la répartition des moyens est le suivant :

Votes contre 6 (4 FSU-2 UNSA)

Abstention : 2 (UNSA)

NPPV (Ne Participe Pas au Vote) : 2 (FO)